

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre novembre à dix-heures heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Convocation et affichage : 18/11/2024

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

**OBJET : TRAVAUX PONT CLOS NOUVEAU – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dégradation du Pont du Clos nouveau qui permet à la voie communale n°9 de franchir la rivière du Jabron et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu des subventions du CEREMA au titre du programme National Ponts pour un montant de 40 521.00 € (soit 60% de 67 535.00 € HT de travaux estimé) et du Département 04 au titre des Amendes de police pour un montant de 13 507.00 €.

Monsieur le Maire indique qu'il faut maintenant choisir l'entreprise qui effectuera les travaux et qu'une consultation d'entreprise a été faite, avec l'assistant au maître d'ouvrage, l'agence IT 04. Il présente le rapport d'analyses des offres.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

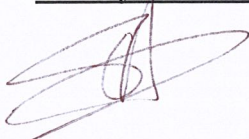
- choisit l'entreprise COLAS France (COZZI travaux publics) pour un montant de 51 306.00 €HT
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 25 novembre 2024.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE

